



Conférence sur les salaires dans la Fonction publique

28 juin 2022

Déclaration liminaire de la CGT Fonction publique

Monsieur le Ministre,

Nous sommes à un moment particulier et même inédit à bien des égards, marqué tant par le résultat des élections présidentielle et législatives que par la situation salariale inacceptable dans la Fonction publique, résultante de douze années de quasi-gel du point d'indice. Cette situation est encore aggravée par une inflation galopante.

Concernant la situation politique, la CGT ne se livrera pas ici à un commentaire approfondi. En tant qu'organisation syndicale attachée à la conception d'une République sociale et démocratique, nous tenons néanmoins à affirmer notre inquiétude et notre combativité quant à la place prise par l'extrême droite au Parlement, extrême droite que pour notre part nous n'assimilons à aucune autre force.

Nous condamnons toutes les tentations et manœuvres de banalisation de ce courant politique dangereux pour notre démocratie, tentations et manœuvres que nous observons y compris dans le camp présidentiel.

Plutôt que de s'en accommoder voire de l'instrumentaliser, il faut travailler à faire reculer l'extrême droite. Cela commence par la réponse aux urgences sociales qui, pour une part essentielle, constituent son terreau.

Répondre à ces attentes nécessite en particulier d'augmenter fortement les salaires et de rompre avec une politique fondée sur la baisse des dépenses publiques socialement utiles, des impôts et des cotisations sociales. Le discours du 22 juin du Président de la République n'indique pas que cette direction sera prise, ce qui constitue un problème majeur.

S'agissant plus précisément de la situation salariale dans la Fonction publique, nous réaffirmons avec force que ce n'est pas le système de rémunération de la Fonction publique qui est la cause de la dégradation présente : les raisons premières en sont bien les politiques d'austérité, la douzaine d'années de quasi-gel de la valeur du point et les dispositions successives visant à réduire drastiquement la part du traitement brut dans le salaire global.

Nous rappelons que le Code général de la Fonction publique prévoit qu'à chaque changement d'échelon doit correspondre une augmentation du traitement. Nous en sommes loin. Des recours de différentes natures ont été déposés sur cette question, notamment par la CGT, qui rendent d'autant plus incontournables de premières décisions fortes.

Nous affirmons donc qu'il faut opérer une rupture radicale avec les orientations néfastes qui sont à l'œuvre depuis des années. Nous insistons en particulier sur l'importance de mesures à caractère général permettant de prendre en compte la situation de tous les personnels, fonctionnaires et non titulaires. C'est aussi un moyen d'œuvrer concrètement à l'égalité professionnelle, dans un contexte où les personnels de la Fonction publique sont majoritairement des femmes.

Sur ces bases, nous vous rappelons nos principales demandes en termes de mesures d'urgence, étant entendu évidemment que des discussions plus approfondies devront être menées pour construire des réponses structurelles sur les rémunérations, l'égalité professionnelle, la reconnaissance des qualifications, l'amplitude des carrières, la situation des agents non-titulaires, les temps partiels imposés.

La valeur du point doit faire l'objet d'un effort d'ampleur inédite, que la CGT chiffre pour une première mesure à au moins 10% d'augmentation, mesure rétroactive au 1^{er} janvier. Nous précisons que d'autres mesures seront nécessaires pour rattraper les pertes accumulées.

Vos annonces aujourd'hui ne sont donc clairement pas à la hauteur.

Le cours soutenu de l'inflation – certains scénarios évoquent un taux annuel pouvant dépasser les 8 % - justifie par ailleurs de prendre des dispositions adaptées. C'est pourquoi la CGT revendique un mécanisme automatique d'indexation de la valeur du point sur l'inflation. Nous vous demandons en tout état de cause a minima un engagement sur un calendrier de réunions régulières ces prochaines mois permettant de prendre les mesures nécessaires en fonction de l'évolution de la situation.

Nous revendiquons de premières mesures permettant de redonner de l'ampleur aux grilles. Vos annonces du jour sur les premiers échelons de la catégorie B ne suffisent pas. Au titre notamment de l'enjeu de l'égalité professionnelle, ce sont toutes les grilles notamment en catégorie C, qui doivent être revalorisées.

Nous rappelons par ailleurs les engagements pris par le gouvernement sortant concernant l'extension du Complément de traitement indiciaire à toutes et tous les oublié.e.s du Ségur, encore nombreuses et nombreux dans les trois versants.

Comme sur les points précédents, les attentes sont fortes à ce sujet. Il va de soi qu'il s'agit là d'un dispositif transitoire à nos yeux : des réformes pérennes d'une toute autre ampleur doivent rapidement être négociées et mises en œuvre.

S'agissant du financement, la CGT souligne enfin qu'1% du point d'indice représente non pas un coût de 2 milliards mais d'1,4 milliard une fois prises en compte les recettes fiscales et cotisations sociales, et ce sans intégrer l'effet dynamique sur la consommation et donc sur l'économie.

Nous rapportons cette somme par exemple aux 140 milliards annuels d'aides publiques aux entreprises, aides qui pour leur grande masse sont non conditionnées et qui en 2021 ont largement financé les 80 milliards de dividendes versés aux actionnaires principalement par les grands groupes.

Monsieur le Ministre, il y a urgence sur les salaires. Cette urgence salariale est un des éléments du contexte politique inédit. Il est beaucoup question ces jours-ci dans le débat public de la notion d'intérêt général. Les agents publics en sont des actrices et acteurs quotidiens, dont le travail doit enfin être reconnu à sa juste valeur.

Les réponses que vous nous avez apportées aujourd'hui ne sont pas à la hauteur. Le gouvernement doit prendre la pleine mesure de la gravité du moment, gravité dont la récente expression unanime des organisations syndicales de la Fonction publique est une expression forte.

Pour notre part, nous continuerons d'œuvrer, dans l'unité la plus large possible, à la mobilisation des personnels et à la satisfaction de leurs légitimes revendications.

Nous réitérons en conclusion nos demandes sur une augmentation plus forte du point d'indice, sur l'indexation, la rétroactivité, l'extension du CTI aux oublié.e.s du Ségur, la revalorisation des grilles.